ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE FRANCAISE DE SARREBRUCK ET DILLING

Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire des membres de l'Association des Parents d'Elèves et des Amis de l'Ecole Française de Sarrebruck et Dilling (ci-après dénommée l' « Association » ou « EFSD »)

Date: 24 mars 2021

Lieu: EFSD (Sarrebruck) et par visioconférence

Heure: 17H30 à 18h45

La Présidente prend la parole et salue les membres présents.

Il est rappelé qu'en raison de la situation sanitaire liée au virus de la COVID-19, l'assemblée générale de l'Association doit une nouvelle fois se tenir virtuellement, par visioconférence. Tous les membres ont été rendus destinataires d'un courriel les invitant à confirmer leur participation à l'assemblée générale virtuelle de l'Association suivi, en cas de réponse positive, des coordonnées et codes nécessaires pour participer à ladite réunion virtuelle. La Présidente constate que le quorum est atteint et précise qu'en raison des modalités de tenue de l'assemblée générale sous forme virtuelle, chaque point à l'ordre du jour sera d'abord présenté, discuté, avant qu'en fin de réunion chaque membre valablement inscrit préalablement en tant que participant soit appelé à voter virtuellement par le biais du système de vote en ligne Balotilo, conformément au courriel d'explication reçu par chaque membre de l'Association au préalable de la tenue de la réunion.

Conformément aux statuts de l'Association, l'ordre du jour a été envoyé dans le délai au préalable de la tenue de l'assemblée générale de l'Association à tous ses membres.

La Présidente rappelle l'ordre du jour aux membres présents:

- Bilan financier de l'année scolaire 2020 Rapport du commissaire aux comptes -Quitus
- Élection du vérificateur des comptes pour l'année 2021
- Frais de scolarité pour l'année scolaire 2021-2022
- Rapport d'actualités / Divers

Les membres présents ne contestent pas l'ordre du jour.

La Présidente explique aux membres de l'Association que l'année scolaire 2020-2021 a une nouvelle fois été une année chargée en travail pour les membres Comité et du conseil de gestion (ci-après dénommé le « Conseil ») en raison de sujets exceptionnels qui se sont rajoutés une fois de plus aux tâches habituelles leur incombant.

Elle propose de passer d'abord la parole à la Madame la Directrice, Isabelle Ledru-Neirynck, pour un rappel de la situation actuelle.

1. Rapport d'Actualité

Madame la Directrice prend la parole et remercie la Présidente ainsi que le Comité pour le travail effectué avec engagement et sérieux.

Madame la Directrice souhaite faire le point sur la situation actuelle d'un point de vue pédagogique, sanitaire et sécurité.

1.1. Rapport pédagogique

Madame la Directrice explique le fonctionnement actuel de l'enseignement en demi-groupes (présentiel, distanciel) depuis le redémarrage des cours après les vacances de février, précisant qu'une garde d'urgence est toujours en place.

Madame la Directrice remercie les parents pour leur compréhension face à ce mode de fonctionnement, certes inhabituel mais conforme aux attentes des autorités allemandes au regard de la situation sanitaire actuelle. Elle souligne que l'engagement des enseignants est considérable. Il s'agit pour eux d'être présents pour l'enseignement en présentiel à l'école, de préparer les cours pour le mode distanciel et le projet éducatif pour la garde d'urgence.

Madame la Directrice remercie aussi l'équipe administrative, les enseignants et membres du Comité engagés dans le domaine informatique et de la communication.

Enfin, Madame la Directrice remercie le Comité pour le travail effectué, et en particulier la Présidente pour son engagement sans relâche.

Madame la Directrice expose sous forme de photos le quotidien des élèves pour les cours en présentiel et en distanciel :

- en présentiel : port du masque obligatoire, activités, projet des 100 jours etc.
- en distanciel : utilisation du padlet comme support pour assurer les cours à distance, les visioconférences, le projet des 100 jours qui a également été suivi en distanciel entre autres projets etc.

1.2. Sécurité au regard de la situation sanitaire actuelle liée à la COVID-19

Madame la Directrice indique que les enseignants et l'encadrement veillent au respect de la distance minimum entre les élèves, au port du masque, à l'aération dans les salles de classe et autres salles occupées par les élèves et/ou enseignants.

Des tests rapides de détection de la COVID-19 sont proposés trois fois par semaine par l'école, étant précisé que les autorités du Land de la Sarre n'en demandent que deux fois par semaine.

Madame la Directrice explique qu'un protocole a été mis en place pour lesdits tests. En cas de test positif, la transmission des résultats est faite à l'autorité sarroise compétente, à savoir le *Gesundheitsamt*. Celui-ci décide et impose une quinzaine à la personne concernée ainsi qu'au cas contact 1. Les fratries de l'élève testé positivement ne sont pas concernées car considérées comme cas contact 2.

Madame la Directrice annonce qu'après les vacances de Printemps le mode de fonctionnement en demi-groupes sera poursuivi jusqu'au 18 avril, tout comme les tests.

1.3. Sécurité devant l'école

Madame la Directrice explique que la dépose en voiture des enfants directement devant l'école pose encore une fois problème. Les familles doivent faire un effort et ne pas se garer sur la zone de demi-tour des bus, ni s'arrêter devant la grille de l'école.

Au-delà du non-respect des règles de circulation telles qu'indiquées par les panneaux de signalisation, ces comportements sont source de risques importants pour la sécurité des enfants. Il est appelé au civisme des parents concernés qui doivent faire l'effort :

- de se garer plus loin de l'école pour déposer les enfants et/ou
- d'arriver plus tôt

pour pouvoir accompagner les enfants à pied jusque devant la grille de l'école.

Madame la Directrice remercie les membres de l'Association pour leur attention et passe la parole à la Présidente.

La Présidente remercie la Directrice et remercie à son tour les enseignants et l'équipe administrative pour leur engagement sans relâche dans le cadre de la situation sanitaire actuelle.

La Présidente confirme soutenir les propos de la Directrice concernant la dépose en voiture des enfants devant l'école et voit aussi la nécessité de veiller à leur sécurité, appelant les parents à faire un réel effort.

La Présidente indique aux membres de l'Association que Madame Ledru-Neirynck participe ce jour à sa dernière assemblée générale de l'Association. En effet, Madame la Directrice quittera ses fonctions au sein de l'EFSD en fin d'année scolaire, après cinq ans d'engagement sans relâche pour le bien de l'école et de ses élèves.

La Présidente en profite pour remercier Madame Ledru-Neirynck pour l'excellent travail fourni pour nos élèves et le bien de l'école, ainsi que pour l'excellente collaboration avec le Comité tout au long de ces années, souvent sur des sujets difficiles et dernièrement dans un contexte sanitaire éprouvant et exigeant.

La Présidente propose de continuer par le bilan financier de l'Association et passe la parole au trésorier (ci-après le « Trésorier ») de l'Association, Monsieur Pasquini.

2. Bilan financier de l'année 2020 - Rapport du vérificateur des comptes - Quitus

Le Trésorier prend la parole et remercie la Présidente. Le Trésorier évoque le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, précisant que celle-ci a certes eu un impact sur les comptes de l'Association mais dans une mesure moindre.

2.1. <u>Bilan financier de l'année 2020</u>

Le Trésorier démarre la présentation du bilan comptable et du résultat de l'exercice 2020 de l'Association (sous format Powerpoint).

Le Trésorier précise que l'Association perçoit des aides qui ne sont pas inscrites au bilan comptable telle que la prise en charge par l'AEFE des frais du personnel enseignant détaché par l'éducation nationale française ou la mise à disposition gratuite du bâtiment de l'école et du personnel en assurant l'entretien au quotidien.

Concernant le coût des enseignants, le Trésorier rappelle qu'à l'inverse des enseignants détachés par l'éducation nationale française dont les coûts sont supportés par l'AEFE, le coût des enseignants embauchés directement par l'Association sous contrat local est, lui, supporté exclusivement par l'Association, étant précisé que la part des enseignants sous contrat local est fortement grandissante. Les enseignants détachés partant à la retraite ou quittant l'école ne sont actuellement pas remplacés par l'AEFE, qui s'est inscrite depuis trois

ans dans un projet de réduction des coûts, mais par un contrat local dont les coûts sont supportés par l'Association avec tous les impacts que cela a en termes d'augmentation des coûts de fonctionnement de l'Association.

Il ressort qu'une perte de EUR 13.400,00 est à déplorer à l'issue de l'exercice 2020.

Le Trésorier indique qu'il sera demandé aux membres de l'Association de voter en fin de réunion pour approuver les comptes.

2.2. Rapport du commissaire aux comptes et quitus

Le Trésorier indique que les comptes de l'Association ont été vérifiés par Monsieur Jérémy Lauer, élu au cours de l'assemblée générale de l'Association en date du 13 février 2020 en tant que commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes ne pouvant malheureusement pas être présent aujourd'hui a demandé au Trésorier de bien vouloir l'excuser après des membres de l'Association, présents ce jour.

La Présidente fait la lecture du rapport du commissaire aux comptes qui a approuvé les comptes de l'exercice 2020 de l'Association.

Le Trésorier indique qu'il sera demandé aux membres de l'Association de voter en fin de réunion pour donner quitus aux membres du Comité.

3. Élection du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

Le Trésorier remercie Monsieur Lauer pour son engagement pour l'Association. Monsieur Lauer a confirmé à Monsieur Pasquini être d'accord assumer sa fonction de commissaire aux comptes de l'Association pour l'exercice 2021.

Le Trésorier indique qu'il sera demandé aux membres de l'Association de voter en fin de réunion pour la réélection de Monsieur Jérémy Lauer à la fonction de commissaire aux comptes de l'Association pour l'exercice 2021.

Le Trésorier remercie les membres de l'Association pour leur attention et donne la parole à la Présidente.

4. Frais de scolarité pour l'année scolaire 2021-2022

La Présidente remercie le Trésorier pour la présentation des comptes et enchaîne en rappelant le nécessaire équilibre entre un montant de frais de scolarité raisonnable et l'incontournable adaptation desdits frais à l'augmentation régulière des coûts de l'Association.

La Présidente fait un tour d'horizon des facteurs à l'origine de l'augmentation des coûts supportés par l'Association :

Personnel employé par l'Association sous contrat local :
 Comme évoqué en début d'assemblée générale, les frais de personnel supportés par
 l'Association sont en constante augmentation depuis cinq ans en raison de l'austérité
 budgétaire que l'AEFE s'est imposée avec les répercussions que cela peut avoir sur
 certains de ses établissements affiliés.

L'un des objectifs fixé par l'AEFE et qui a un impact direct sur l'Association est une répartition des effectifs du corps enseignant au sein des établissements affiliés à l'AEFE de l'ordre de 50% d'enseignants résidents et 50% d'enseignants employés directement

sous contrat local par les entités qui gèrent les écoles, c'est-à-dire l'Association en ce qui concerne notre école.

L'EFSD ayant à ce stade plus d'enseignants résidents que d'enseignants employés directement aux effectifs, tout enseignant résident qui quitte l'EFSD n'est plus remplacé par l'AEFE (jusqu'à atteindre l'objectif de répartition de 50/50 visé ci-dessus) mais devra être remplacé par un contrat local par l'association.

A cela se rajoute le départ ces dernières années d'enseignants d'allemand de l'école dont le coût était auparavant supporté par le Land de la Sarre. Leur remplacement et les coûts supplémentaires de personnel en découlant sont désormais supportés par l'Association.

La Présidente évoque ensuite l'environnement concurrentiel dans lequel évolue l'Association depuis l'émergence en Sarre d'établissements d'enseignement à connotation internationale. La demande desdits établissements en enseignants et personnel encadrant français qualifié et expérimenté étant supérieure à l'offre, les salaires d'embauche de ces profils ont fortement augmenté ces dernières années. Parallèlement, il faut veiller à garder les bons éléments au sein de l'Association et, lorsque cela s'avère nécessaire, procéder, entre autres moyens, à une mise à niveau des salaires pour être en phase avec le marché : L'objectif est de fidéliser le personnel de l'Association très convoité par la concurrence.

Evolutions législatives

La Présidente aborde le sujet des nouvelles lois et dispositions allemandes sur les maternelles et garderies auxquelles notre etablissement doit répondre car reconnu et subventionné par les autorités sarroires comme Kindertagesstätte. La mise en œuvre suppose une adaptation de l'Association aux exigences de fond et de forme posées par le *Jugendamt* et le Ministère.

Ces changements viennent d'abord modifier les règles d'inscription en maternelle/garderie. Les inscriptions seront soit à la demi-journée pour la seule inscription en maternelle, soit en journée complète en cas d'inscription en maternelle et garderie. Seule une inscription à la semaine sera possible en garderie. Pour rappel, les inscriptions en garderie sont actuellement faites à la carte.

Le Jugendamt impose également un calendrier de facturation allant du 1^{er} août au 31 juillet, ce qui nécessite un changement du calendrier actuel de la comptabilité de l'Association en ce qui concerne le secteur de la maternelle/garderie.

La Présidente indique que la loi impose de différencier strictement entre les frais de scolarité (« Elternbeiträge ») et les frais de collectivité scolaire (« Schulgemeinschaftsgebühr »). Les conséquences sont que les familles susceptibles de faire des demandes d'allocations devront s'organiser pour faire les demandes de « Jugendhilfe » et/ou bourses AEFE dans les délais. Seuls les frais de maternelle et garderie qualifiées en tant que « Elternbeitrag » pourront faire l'objet d'une demande de prise en charge par le Jugendamt.

Par ailleurs, pour des raisons de cohérence, il ne sera plus possible de maintenir en place le système des réductions pour une même fratrie scolarisée à l'EFSD. Le même montant de frais de scolarité s'appliquera donc à chaque enfant inscrit à l'EFSD.

Pour les frais de scolarité en maternelle et les frais de garderie, les familles résidant dans le *Regionalverband Saarbrücken* pourront toutefois continuer à profiter de la

réduction subventionnée actuellement applicable pour les fratries, tant que cette subvention est subventionnée par le *Regionalverband* sur justification de l'avis d'allocation du « *Kindergeld* » des parents concernés.

La Présidente rappelle que ces changements sont la conséquence des évolutions législatives en Sarre et ont fait l'objet de concertations et d'un accord avec le *Jugendamt* et le Ministère qui, rappelons-le, subventionne par ailleurs certains services de l'EFSD.

Une brève information écrite sera faite par l'Association à tous ses membres sous forme de courriel suite à cette assemblée générale afin de permettre aux familles concernées de s'organiser en fonction. Le comité reste à l'écoute des familles déjà membres de l'association qui seraient particulièrement touchées par ces changements pour éventuellement trouver des solutions ou plan de paiement individualisés.

La Présidente indique que tous ces facteurs de changement ont eu cette année et auront sur les années à venir un impact sur les finances de l'Association qu'il s'agit de compenser cette année par une augmentation modérée des frais de scolarité d'un montant de **60 euros par an** dont, par ailleurs, la structure sera modifiée tel que décrit plus tard.

La Présidente propose aux membres présents de voter en fin de réunion pour ou contre la résolution concernant l'évolution du montant et de la structure des frais de scolarité en primaire et en maternelle/garderie, ainsi que l'abandon de la réduction pour fratrie.

En résumé :

Frais de scolarité indirects :

Cotisation pour l'Association par famille et par an : 55 EUR
Frais de photocopies (Primaire et maternelle) par an : 20 EUR
Coopérative maternelle par an : 60 EUR
Frais d'inscription (uniques) : 250 EUR
Prêt sans intérêts par enfants (unique) : 250 EUR

Frais de scolarité trimestriels/annuels :

	Frais de scolarité par trimestre par enfant	Frais de scolarité par an par enfant
2020/2021	710,00 EUR	2.130,00 EUR
2021/2022	730,00 EUR	2.190,00 EUR

Focus sur la structure des frais de maternelle/garderie :

Place en maternelle sans garderie	Frais de scolarité annuels
Frais de scolarité	445,00 EUR
Frais de collectivité scolaire	1.745,00 EUR
Total	2.190,00 EUR

Place en maternelle avec garderie	Frais de scolarité annuels
Frais de scolarité	900,00 EUR
Frais de collectivité scolaire	2.445,00 EUR
Total*	3.345,00 EUR

^{*}hors frais de cantine

Le paiement des frais ci-dessus par les membres sera appelé par l'Association auprès de ses membres dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- Fin octobre de l'année scolaire concernée : 5/12è des frais de scolarité annuels (avec en sus les frais annuels de cotisation pour l'Association, les frais annuels de photocopies et les frais annuels de coopérative maternelle).
- Fin janvier de l'année scolaire concernée : 4/12è des frais de scolarité annuels
- Fin avril : 3/12è des frais de scolarité annuels

La Présidente rappelle par ailleurs les modalités de paiement des frais de scolarité dans les situations suivantes :

- Arrivée en cours d'année scolaire
 - Les frais de scolarité sont calculés le 1^{er} du mois d'arrivée à l'EFSD
 - Tous les autres frais sont dus en totalité
- Départ en cour d'année scolaire :
 - o Frais de scolarité : tout semestre entamé est dû en totalité
 - Le montant du prêt sans intérêts est remboursé sous condition que l'école a été prévenue par écrit au moins 1 mois avant le dernier jour de cours du trimestre
- Départ en fin d'année scolaire :
 - La désinscription d'un élève pour l'année scolaire suivante doit être faite par écrit au plus tard le 1^{er} juin de l'année scolaire en cours
 - Le montant du prêt sans intérêts est remboursé si la date du 1^{er} juin est ci-dessus mentionnée est repsectée (le virement sera effectué en début d'Année scolaire suivante): Sinon, l'EFSD facturera un montant équivalent À celui du prêt sans intérêt

La Présidente demande aux membres présents s'il y a des questions.

Des questions sont posées par Madame Heckmann, Monsieur Gruel et Madame Naruta sur les nouvelles règles d'inscription en garderie (nécessairement à la semaine et non plus à la carte), l'augmentation des frais de scolarité directs (60 euros/enfant/an) et les horaires de garderie (pas d'amplitude horaire accrue prévue).

La Présidente y répond. Les trois intervenants successifs sont satisfaits par les réponses apportées par la Présidente.

La Présidente propose de passer au vote des trois résolutions par le biais du système de vote en ligne Balotilo pour lequel chacun des membres présent a reçu au cours de la présente assemblée générale les coordonnées par mail.

La Présidente rappelle que (i) conformément à l'art. 17 des statuts de l'Association ont un droit de vote les membres présents ou représentés et (ii) les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés, conformément à l'art. 16 des statuts de l'Association. Le secrétaire de l'Association précise qu'il y a 31 membres présents avec droit de vote auxquels s'ajoutent les pouvoirs octroyés par les membres absents, ce qui fait un total de 34 voix.

1-Vote sur le quitus à donner aux membres du Comité pour les comptes de l'exercice 2020

Votes pour : 27 dont 2 par voie de pouvoirs

Votes contre : 0 Abstentions : 7

La Présidente constate que la résolution pour donner quitus au Comité pour les comptes de l'exercice 2020 est adoptée à la majorité simple des votants.

2-Vote sur la réélection de Monsieur Jérémy Lauer aux fonctions de commissaire aux comptes de l'Association pour l'exercice 2021 :

Votes pour : 34 dont 2 par voie de pouvoir

Votes contre : 0 Abstentions : 0

La Présidente constate que la résolution pour la réélection de Monsieur Jérémy Lauer aux fonctions de commissaire aux comptes de l'Association pour l'exercice 2021 est adoptée à l'unanimité.

3-Vote sur la modification du montant et la structure des frais de scolarité directs et indirects de l'EFSD à compter de l'année scolaire 2021/2022 comprenant aussi la modification des règles de garderie et l'abandon de la réduction pour fratries:

Votes pour : 24 dont 1 par voie de pouvoir

Votes contre: 5

Abstentions: 5 dont 1 par voie de pouvoir

La Présidente constate que la résolution (i) pour la modification à compter de l'année scolaire 2021/2022 du montant et de la structure des frais de scolarité tel que décrit cidessus et (ii) pour l'abandon de la réduction pour fratrie également à compter de l'année scolaire 2021/2022 est adoptée à la majorité simple des votants.

La Présidente remercie les membres pour leur confiance. Elle demande aux membres de l'Association présents s'ils ont des questions. L'assemblée générale répond unanimement par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture l'assemblée générale.

Sarrebruck, le 24 mars 2021

Isabelle Ledru-Neirynck Directrice Kathi Feldbausch-Hohaus Présidente

Sébastien Chomard Secrétaire